

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1068 13/10/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Gnanadicom (Etienne), contrôleur principal du cadre local des P.T. T. en service détaché au Bureau des finances est chargé, à compter du 12 octobre 1939, des fonctions de chef des sections finances et matériel. Le chef du service des finances est chargé de l'exécution de la présente décision qui abroge la décision susvisée du 22 septembre 1939 et qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.